



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

auxiliaires de puériculture

Question écrite n° 56269

Texte de la question

Mme Françoise Hostalier attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les préoccupations des auxiliaires de puériculture diplômés quant à l'avenir de leur profession. Leur activité est spécifiquement orientée vers les enfants et leur famille, que ce soit en milieu hospitalier, extra-hospitalier ou dans le milieu de la petite enfance. Leur présence est de ce fait essentielle dans l'accompagnement des enfants handicapés ou malades. Mais les auxiliaires de puériculture sont inquiets des réflexions en cours, concernant leur profession et sa place dans le système français. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui préciser quelle place sera effectivement reconnue à cette profession et le cadre juridique applicable.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Hostalier](#)

Circonscription : Nord (15^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56269

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2009, page 7377

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)